



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction départementale des  
territoires de la Charente



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MISEN STRATÉGIQUE

15 NOVEMBRE 2022

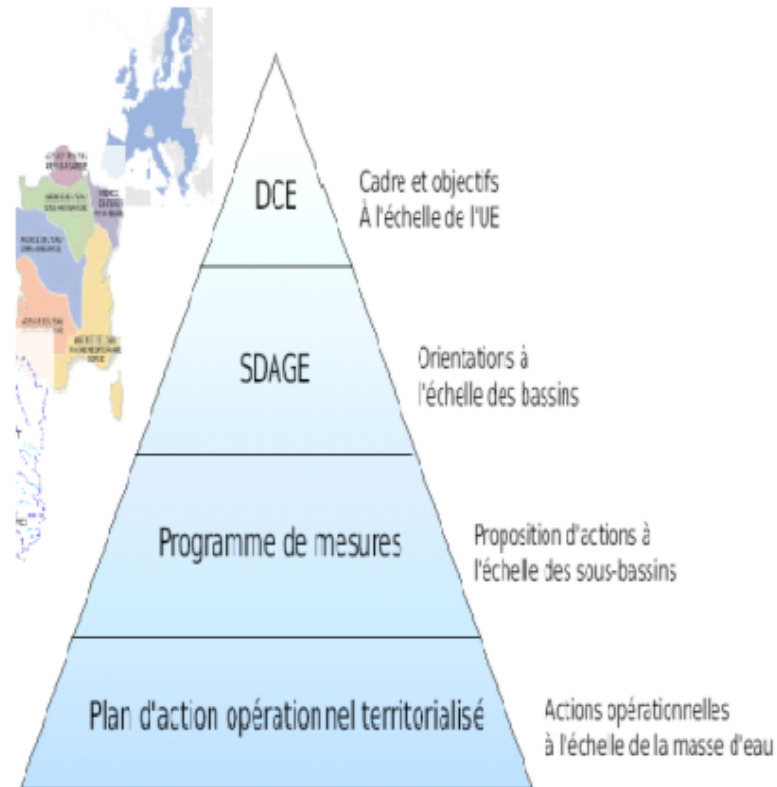
## PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PAOT STRATÉGIQUE

# Rappel du cadre réglementaire

La directive cadre européenne du 23 octobre 2000 fixe **l'objectif d'atteindre le bon état des eaux au plus tard en 2027.**

Cette directive a été transposée en droit français en 2004.

La hiérarchie des normes figure ci-contre :



# Approbation des SDAGE et PDM 2022-2027 des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Les SDAGE et les PDM 2022-2027 qui couvrent le département ont été approuvés :

- bassin Adour-Garonne : le 10 mars 2022
- bassin Loire-Bretagne : le 18 mars 2022.

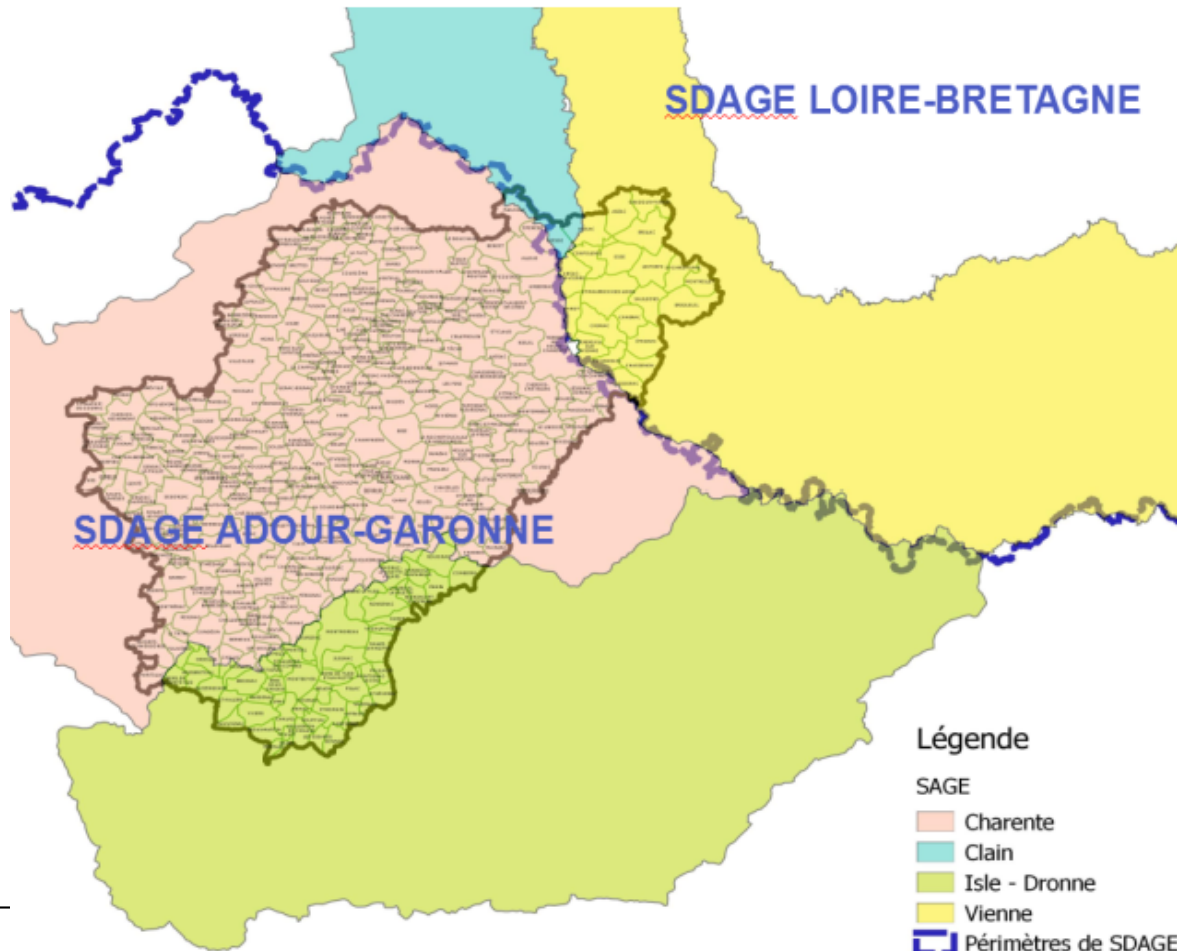
Les mesures des PDM sont déclinées dans le PAOT à l'échelle des masses d'eau, sur la base des états des lieux 2019.

Le PAOT est structuré de la manière suivante :

- 1 - le volet stratégique prévoit les orientations de la politique de l'eau sur 9 thématiques et s'articule avec les contrôles**
- 2 - le volet opérationnel décline le PDM et le PAOT stratégique. Il comporte environ 800 actions qui répondent à chacune des pressions
- 3 – un atlas, nommé « PAOT départemental », dresse l'état des lieux.



# Carte des SDAGE et des SAGE



## État des lieux 2019

Le département de la Charente comptabilise :

- 138 masses d'eau superficielles : **29 %** en bon état écologique :

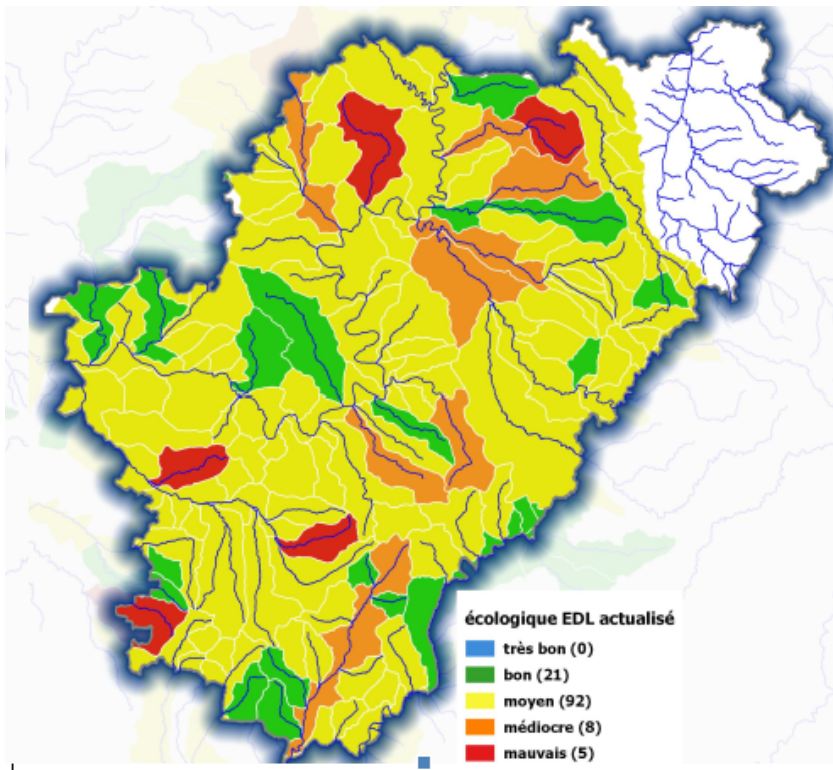
ETAT ECOLOGIQUE				
TRÈS BON	BON	MOYEN	MÉDIOCRE	MAUVAIS
0	41	79	13	5

- 26 masses d'eau souterraines : **57 %** en bon état quantitatif et **46 %** en bon état qualitatif :

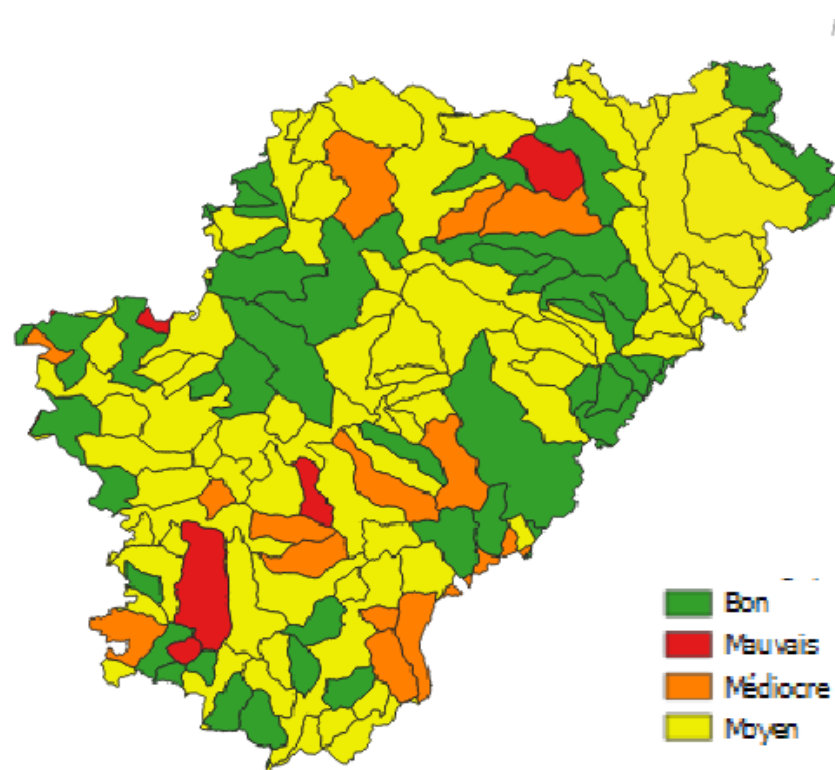
Nappes	état quantitatif		état qualitatif	
	bon	médiocre	bon	médiocre
libres	11	10	7	14
captives	4	1	5	0

## Comparatif de l'état écologique entre 2013 et 2019

2013 : 15 % des masses d'eau en bon état



2019 : 29 % des masses d'eau en bon état

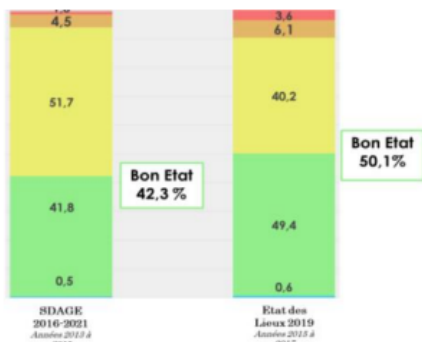


# Comparatif de l'état écologique sur le bassin Adour-Garonne entre 2013 et 2019

**2013**

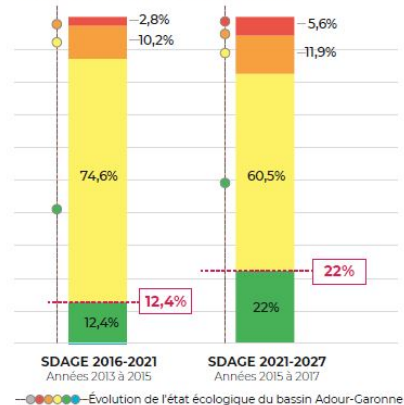
**2019**

## Evolution de l'état écologique sur le bassin



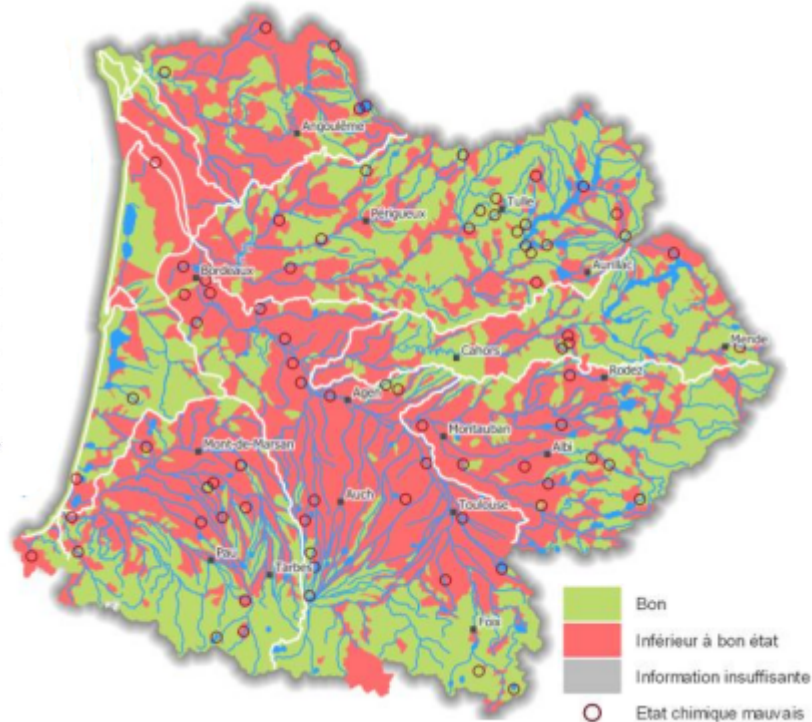
Le nombre de masses d'eau en état médiocre et mauvais en hausse s'explique par le nouvel indice utilisé pour évaluer les communautés de macro invertébrés, l'I2M2.

## Évolution de l'état écologique sur le bassin de la Charente



—●—●—●—●— Evolution de l'état écologique du bassin Adour-Garonne

## carte de l'état des lieux 2019



## Pressions sur les masses d'eau superficielles sur le département de la Charente

Les pressions sont les conséquences des activités sur le milieu aquatique.

Les états des lieux 2019 Adour-Garonne et Loire-Bretagne font ressortir les pressions suivantes :

Pressions	ponctuelle			sites industriels abandonnés	diffuse		hydromorphologie			prélèvements			TOTAUX
	domestique	industrie macro	industrie substances dangereuses		azote	phyto	continuité	hydrologie	morphologie	irrigation	AEP	industrie	
significative	25	29	3	0	97	99	40	49	80	43	0	0	465
non significative	52	95	115	8	27	29	39	32	32	47	42	30	548
pas de pression	46	11	0	0	14	10	56	54	26	30	79	91	417
inconnue	1	3	6	116	0	0	3	3	0	4	3	3	142
TOTAUX	124	138	124	124	138	138	138	138	138	124	124	124	
remarques :	Loire-Bretagne non expertisé		Loire-Bretagne non expertisé							Loire-Bretagne non expertisé			

**Bilan : 465 pressions significatives**

**Le PAOT stratégique** décline les enjeux, les plans et programmes, les objectifs, la stratégie à mettre en œuvre et les contrôles pluriannuels envisagés sur les 9 thèmes suivants :

1. gouvernance
2. zones humides
3. cours d'eau
4. plans d'eau
5. continuité écologique et sédimentaire
6. pollutions diffuses et alimentation en eau potable
7. retour à l'équilibre quantitatif
8. assainissement
9. installations classées pour la protection de l'environnement

## 1. La gouvernance :

- intégrer la politique de l'eau dans les documents d'urbanisme
- mettre en œuvre les stratégies territoriales Charente et Dordogne
- déterminer les maîtres d'ouvrages pour les actions inscrites dans le PAOT
- construire un PAOT traduisant les PDM en coordonnant les acteurs départementaux
- renseigner l'avancée des actions sur le logiciel de reporting européen OSMOSE 2

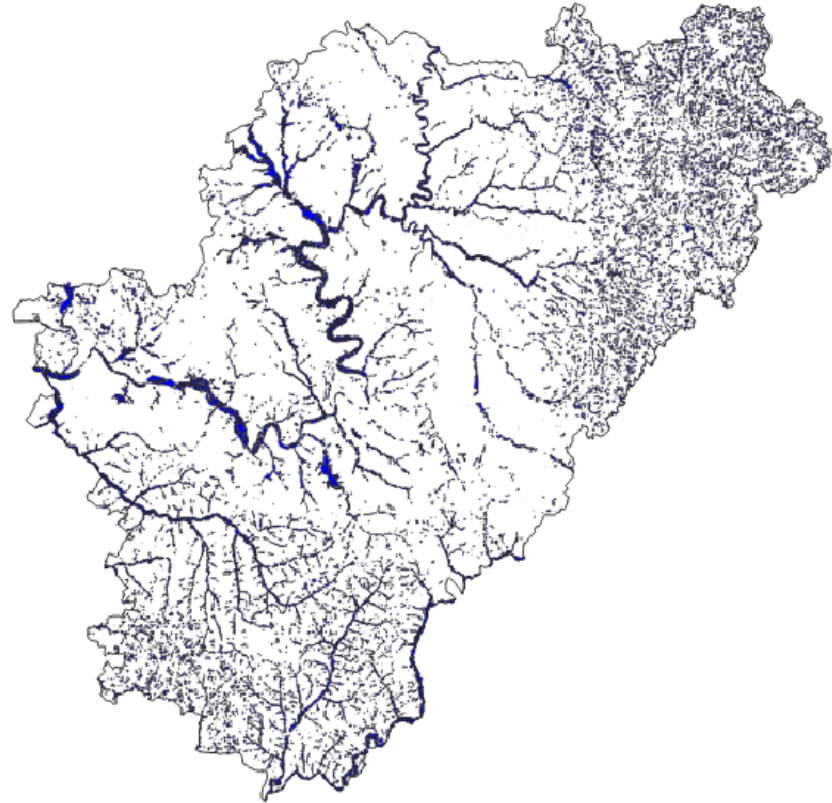
## 2. Les zones humides :

Leur protection est un enjeu majeur – déclaré d’ir  
- atténuation des crues & soutien d’étiage,  
- filtration des pollutions  
- réservoir de biodiversité.

La carte de prélocalisation établie par la  
DREAL à l’échelle du Poitou-Charentes  
recense 6,48 % de zones humides sur le départem

Leur préservation est inscrite à tous les niveaux :  
Directive, Loi, SDAGE, SAGE, etc...

Le programme de mesures Loire-Bretagne prévoit  
leur restauration sur La Soulène, La Courrière  
et l’Issoire.





## 2. Les zones humides :

La stratégie est axée sur :

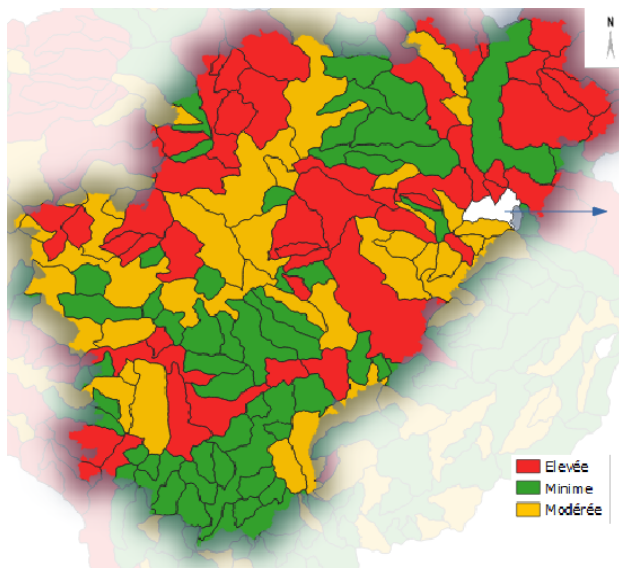
- la connaissance par les inventaires à réaliser par :
  - les syndicats GEMAPI, prévus dans les PPG-DIG et CTMA
  - les collectivités lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser dans les demandes d'autorisation environnementale
- la diffusion des guides d'inventaires des zones humides

Les contrôles porteront sur les travaux en zones humides (drainages, remblais, constructions...)

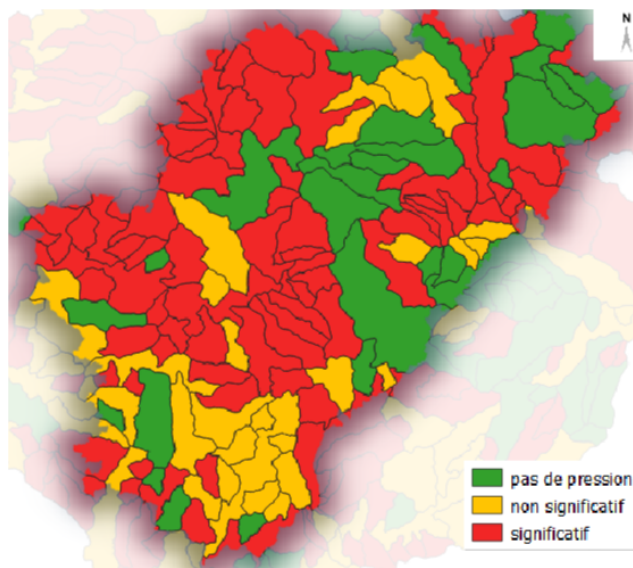


### 3. Les cours d'eau :

Pression hydrologie : 35 % de pression significative



Pression morphologie : 58 % de pression significative





### 3. Les cours d'eau :



#### Les contrôles :

- travaux en cours d'eau
- respect des prescriptions
- mesures compensatoires

## 4. Les plans d'eau :

Les quelques 5 000 plans d'eau du département peuvent dégrader la qualité de l'eau et impliquent des pertes d'eau par évaporation.

Objectifs : Limiter les créations, engager des mises aux normes (dérivation, rejet d'eaux de fond...) et encourager les effacements (restauration de zones humides).

La stratégie prévoit, en priorité dans les zones de forte densité :

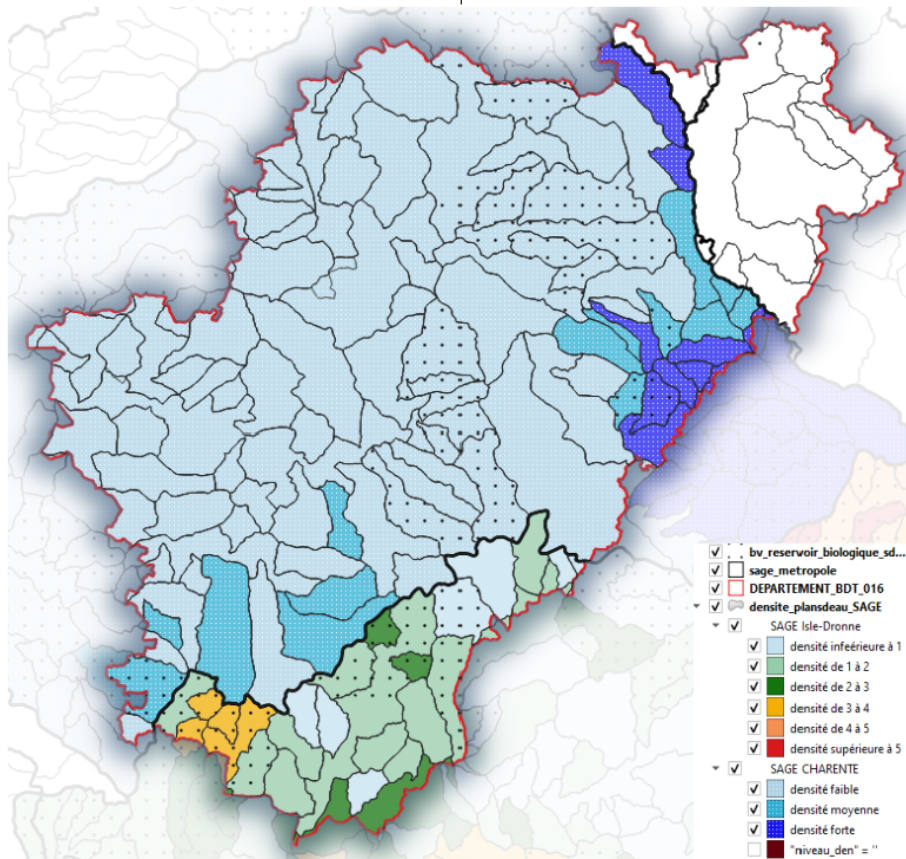
- l'inventaire des plans d'eau
- l'accompagnement des propriétaires pour la mise aux normes
- l'information des propriétaires, des notaires et des élus
- des suites administratives pour faire réaliser les travaux
- l'articulation DDT-DDETSPP sur les aspects sanitaires de la vente de poisson issu de vidange de plans d'eau de particuliers

Les contrôles seront réalisés prioritairement sur les bassins les plus fragiles : le Né et les plans d'eau situés sur les zones de forte densité.



## 4. Les plans d'eau :

CARTE DE DENSITE DE PLANS D'EAU EN CHARENTE

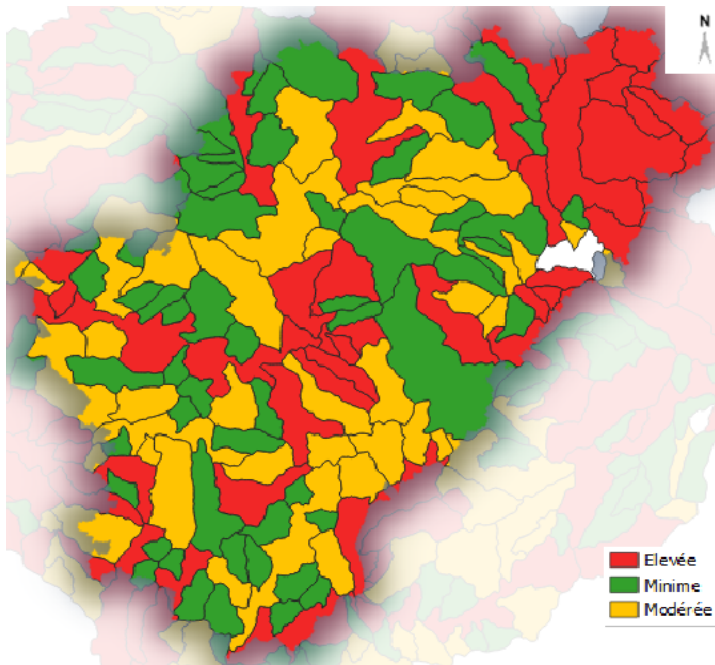


Sur Loire-Bretagne, tout le territoire est concerné de manière homogène par les règles et dispositions des SAGE Vienne et Clain.

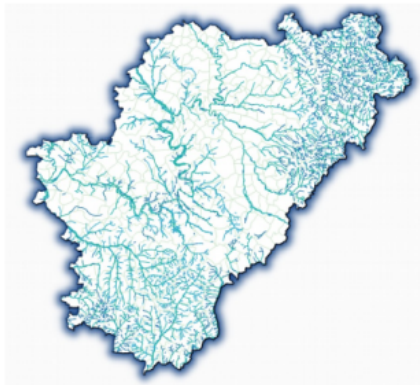


## 5. La continuité écologique et sédimentaire :

Pression continuité : 29 % de pression significative



## 5. La continuité écologique et sédimentaire :



Les cours d'eau au titre  
de la police de l'eau



Liste 1  
Pas de nouveaux  
ouvrages, prescriptions  
au moment du  
renouvellement



Liste 2  
Restauration obligatoire  
de la continuité





## 5. La continuité écologique et sédimentaire :

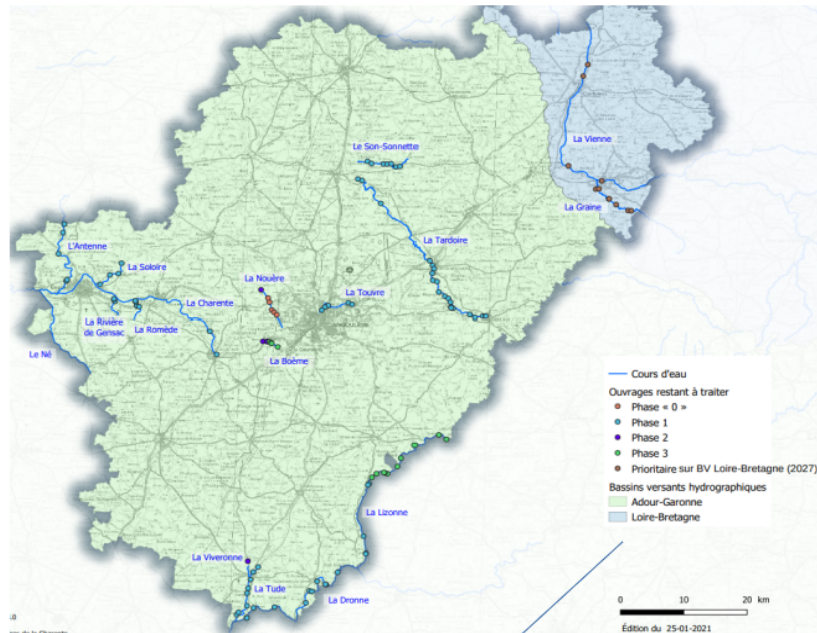
### La stratégie prévoit :

- la mise en œuvre du plan d'action de restauration de la continuité écologique (PARCE) sur 94 ouvrages prioritaires inscrits en liste 2
- l'accompagnement des syndicats GEMAPI pour coordonner la maîtrise d'ouvrage collective
- la coordination des financeurs

### Les contrôles :

la réalisation des travaux, l'entretien des passes à poissons, les débits réservés. le suivi des prescriptions des arrêtés.

Ouvrages concernés par la priorisation des actions de restauration de la continuité écologique :



- phase 0 : ouvrages traités.
- phase 1 : ouvrages à traiter au plus tard fin 2023.
- phase 2 : ouvrages à traiter au plus tard fin 2027
- phase 3 : ouvrages restant à traiter après 2027

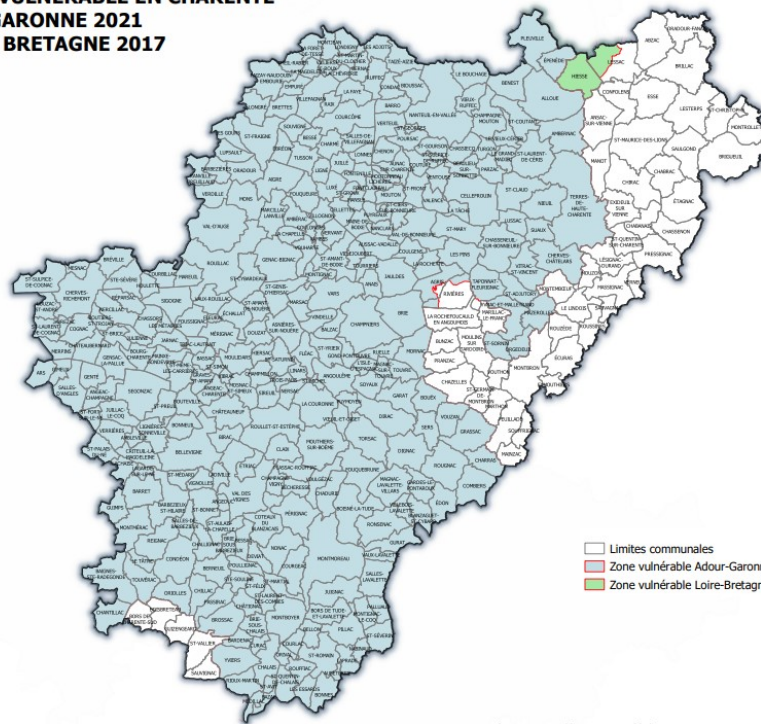


# 6 – Les pollutions diffuses agricoles et l'alimentation en eau potable :

## Pression Nitrates : extension de la zone vulnérable en 2021

PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
Direction  
Départementale des  
Territoires

**ZONAGE VULNÉRABLE EN CHARENTE  
ADOUR GARONNE 2021  
et LOIRE BRETAGNE 2017**



20 nouvelles communes entières ou partielles dont certaines déjà classées partiellement

Sources de données : Préfets coordonnateurs de bassin  
Fonds cartographiques : BD TOP0® version 3.0  
Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

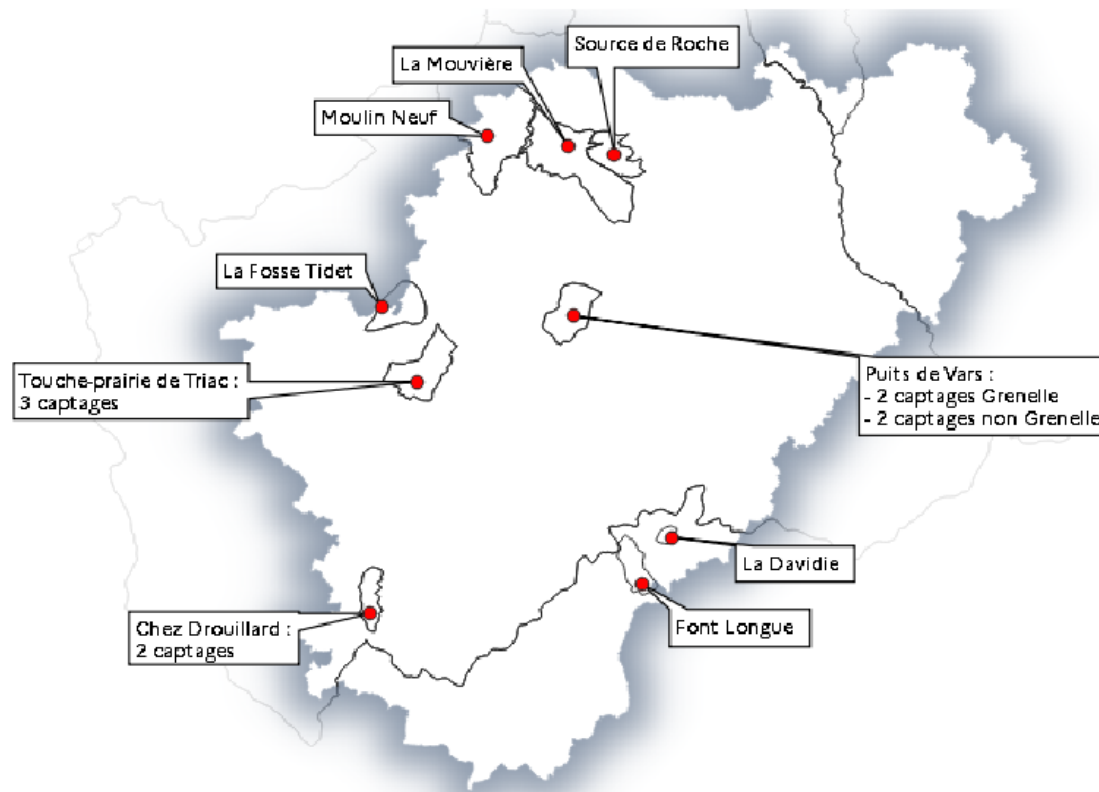


Édition du 30-07-2021

MAP 7 - ZONAGE VULNÉRABLE EN CHARENTE (2021) (01/07/2021)

## 6 – Les pollutions diffuses et l'alimentation en eau potable :

Aires d'alimentation de captages :



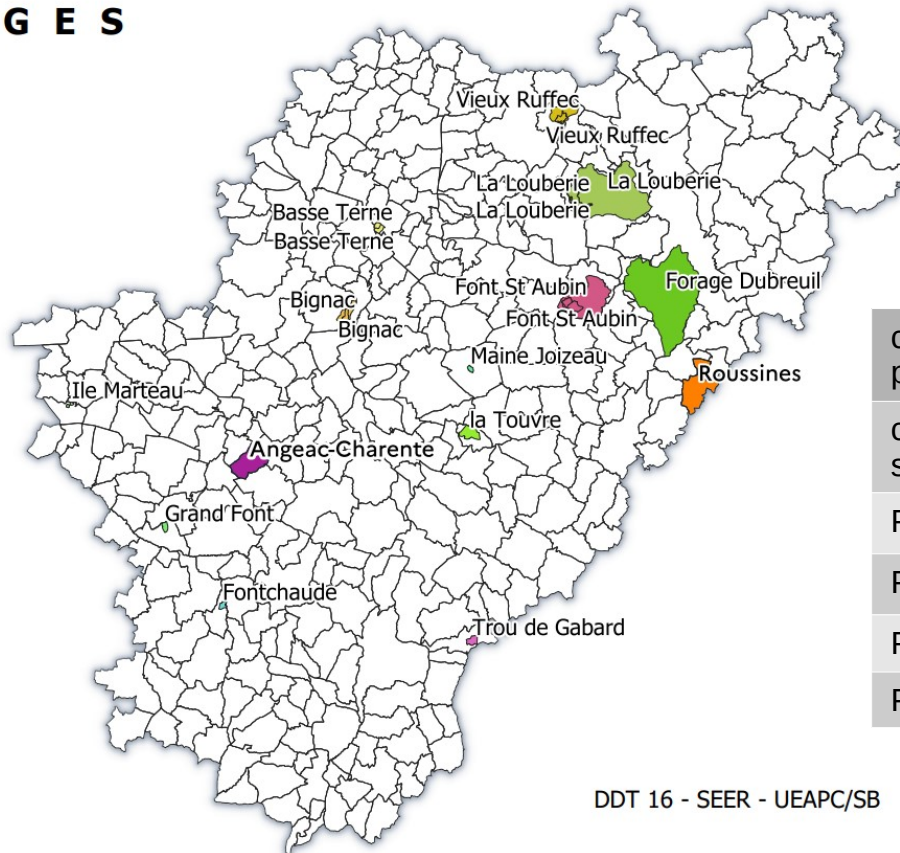
9 AAC  
dont 1 AAC avec  
un projet  
d'abandon

# 6 – Les pollutions diffuses et l'alimentation en eau potable :

## CAPTAGES SENSIBLES

L\_PROTECTION\_AEP\_ARS\_016

- Ile Domange
- Ile Marteau
- Basse Terne
- Bignac
- Font de Frêne
- Font St Aubin
- Fontchaude
- Forage Dubreuil
- Grand Font
- Ile Marteau
- La Louberie
- la Sèche
- la Touvre
- Maine Joizeau
- Pré Nouveau
- Touvre
- Trou de Gabard
- Vieux Ruffec
- COMMUNE



captages prioritaires	15
captages sensibles	25
P1	18
P2	1
P3	3
P4	3

DDT 16 - SEER - UEAPC/SB

## 6 – Les pollutions diffuses et l'alimentation en eau potable :

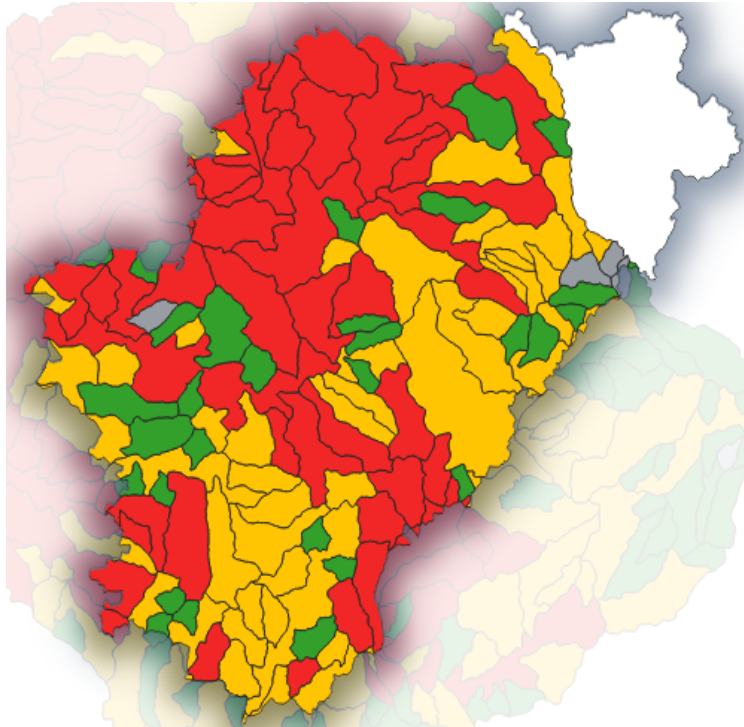
Pour protéger l'alimentation en eau potable, la stratégie prévoit de :

- lancer la démarche Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) en définissant les Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captage (ZPAAC)- 8 captages d'ici 2023
- des programmes d'actions pour réduire les pollutions (nationaux, régionaux, départementaux)

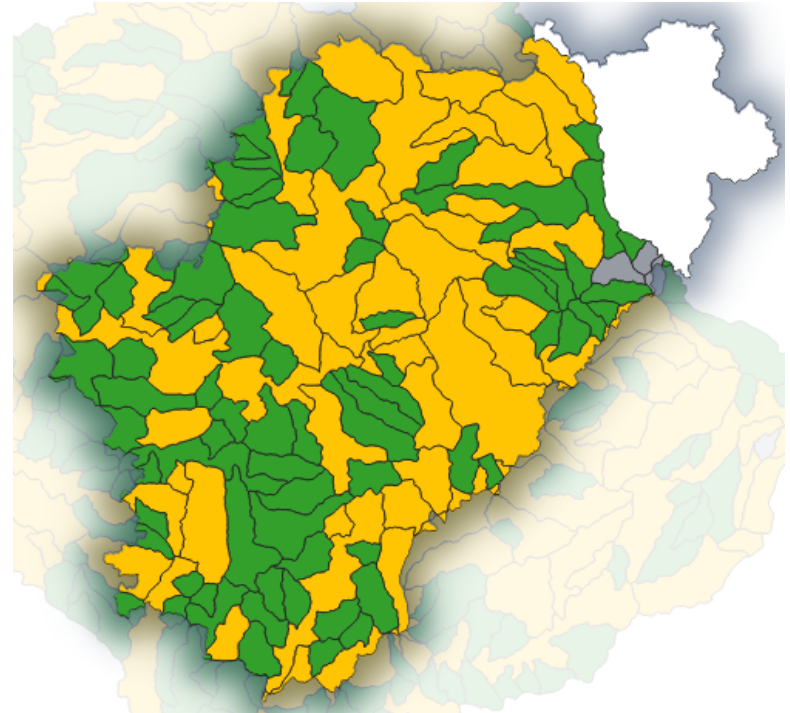
Les contrôles porteront sur les pollutions par les nitrates, les phytosanitaires et les pollutions ponctuelles (DRAAF, OFB, DDT). Programmes d'actions curatifs ARS

## 7- Le retour à l'équilibre quantitatif : les pressions prélèvements :

Irrigation : 34 % de pression significative



Eau potable :



■ pas de pression  
■ non significatif  
■ significatif  
■ inconnu



## 7- Le retour à l'équilibre quantitatif :

La Charente ne bénéficie pas d'apport d'eau autre que l'eau de pluie et donc certains étiages peuvent être difficiles.

Pour maintenir une quantité d'eau suffisante, la stratégie prévoit :

- l'arrêté cadre unique pour harmoniser les gestions des OUGC, 1<sup>er</sup> avril 2023
- la mise en œuvre de 3 PTGE (Charente Aval, Seugne et Aume couture) et de 4 PAGQ (Bief, Argence, Nouère, Auge)
- le stockage naturel sur les bassins versants
- des économies d'eau
- l'évolution de la gestion quantitative sur le bassin Loire-Bretagne à l'issue de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC)

Les contrôles des prélèvements irrigation (remplissage et en cours de campagne), des contrôles en zone d'alerte sécheresse selon les restrictions.

## 7- Le retour à l'équilibre quantitatif :

### PTGE :

Aume Couture

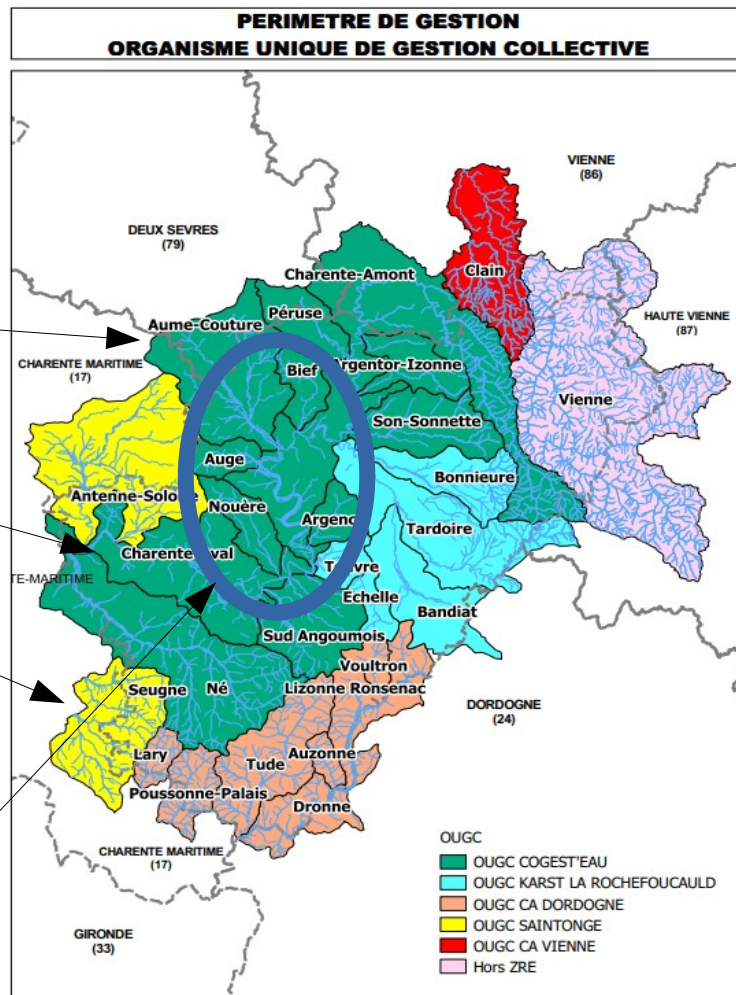
Charente Aval

Seugne

(Non validés)

### PAGQ :

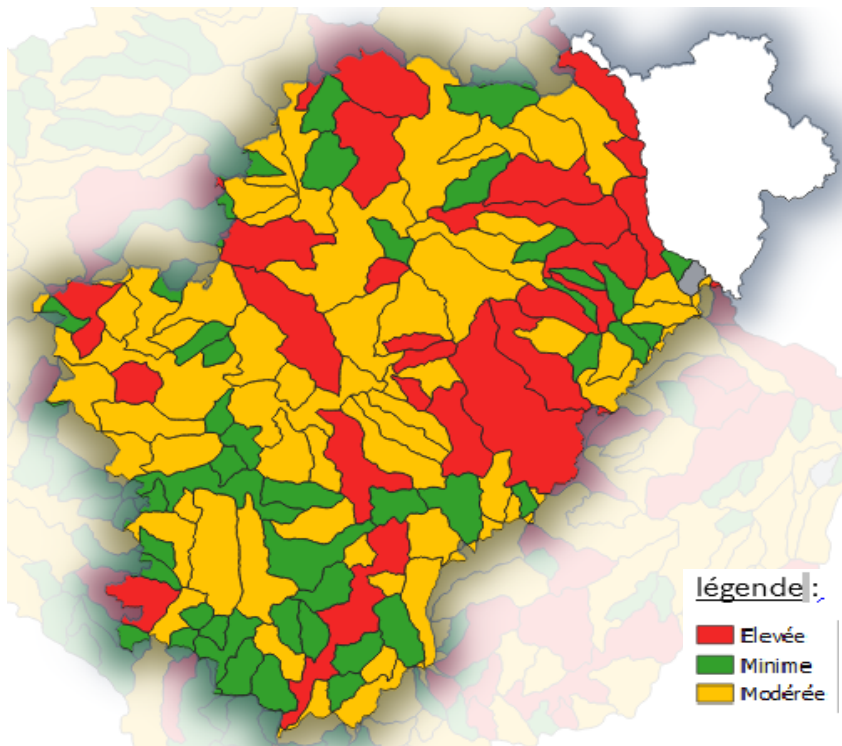
Bief, Auge, Argence, Nouère





## 8 – L'assainissement :

Pression domestique : 20 % de pression significative



## 8 – L'assainissement :

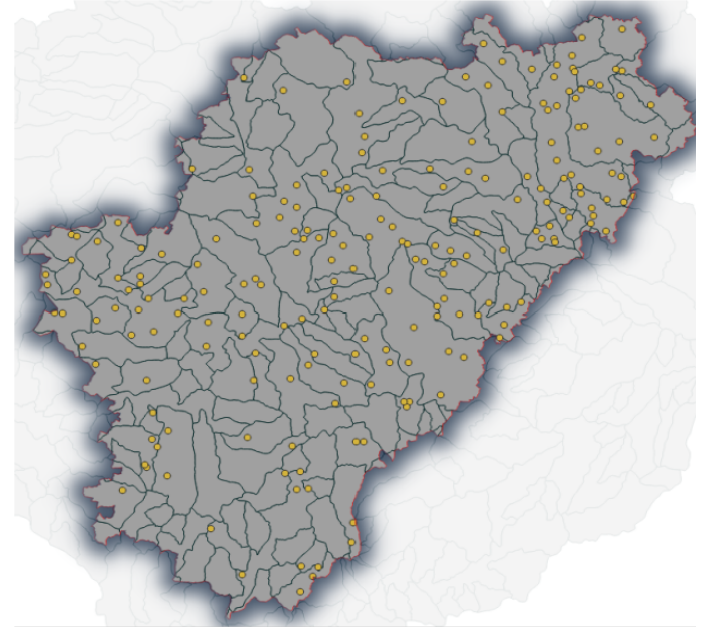
### La stratégie prévoit :

- coordonner les actions régaliennes, financières et techniques (groupe « PDOM »)
- prendre en compte de l'assainissement dans les documents d'urbanisme
- suivre les diagnostics et les travaux

### Contrôles :

- administratifs
- sur le terrain (stations présentant des risques de non conformité ou dont les rejets entraînent un risque de non atteinte du bon état des eaux, stations de moins de 3 ans, systèmes de collectes soumis à autosurveillance réglementaire.

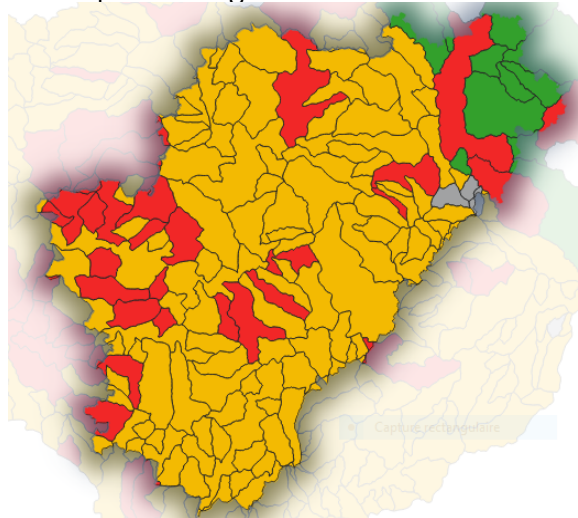
Emplacement des stations de traitement des eaux usées:



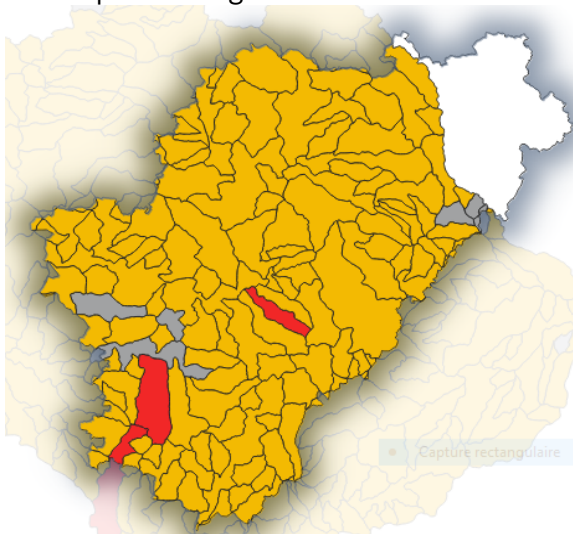
Remarque: il y a environ 200 stations d'épuration en Charente.

## 9 – Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

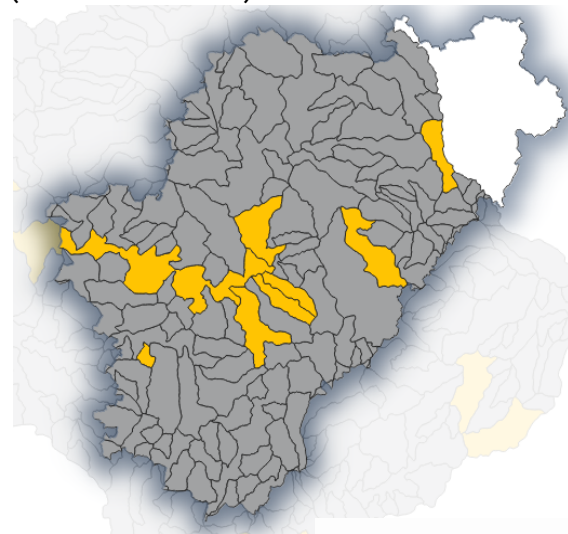
Pression rejets macro polluants :  
21 % de pression significative



pression substances matières dangereuses :  
2 % de pression significative



pression sites industriels abandonnés :  
(hors déchetteries)



- pas de pression
- non significatif
- significatif
- inconnu



## 9 – Les ICPE :

Certaines ICPE peuvent générer des pressions significatives (notamment rejets) sur 29 masses d'eau superficielles. En outre, dans un contexte d'économies d'eau, des progrès doivent être menés dans le tissu industriel local.

La stratégie prévoit de :

- réaliser des travaux d'ici 2027
- améliorer la connaissance des rejets et des prélèvements
- vérifier que tous les prélèvements sont couverts par les autorisations
- modifier les arrêtés préfectoraux des ICPE pour préciser les modalités de prélèvement en cas de sécheresse
- un programme d'action pour les pressions générées par les distilleries

Les contrôles : mener un ou plusieurs contrôles conjoints DREAL-DDT



## Mise à jour du PAOT opérationnel

Le PAOT opérationnel est à jour.

Nous proposons **une mise à jour annuelle avec un suivi en comité stratégique**, où seront abordés :

- l'avancement des actions (niveaux prévisionnel, initié, engagé, terminé, abandonné) ;
- l'analyse des bassins ou des thématiques pour lesquels des actions complémentaires doivent être mises en œuvre.



## Questions diverses



Merci pour votre attention

